



FRANCE. — XVII^E SIÈCLE

HABILLEMENT DES GENS DE QUALITÉ.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
N ^o 1. M ^{me} de Maintenon.					N ^o 6. Duchesse de Chartres.
N ^o 2. Princesse de Conti, douairière.					N ^o 7. Dame de qualité en habit d'hiver.
N ^o 3. Duchesse de Bourbon.					N ^{os} 8 et 9. Mesdemoiselles Loison.
N ^o 4. Élisabeth-Charlotte de Bourbon, dite mademoiselle de Chartres, sœur du régent.					N ^o 10. Abbé en petit collet.
N ^o 5. Comtesse d'Egmont, née princesse d'Aremberg.					N ^o 11. Dame de qualité, en écharpe.
					N ^o 12. Homme de qualité, en habit d'été.

Ces costumes sont de la fin du XVII^e et du commencement du XVIII^e siècle, c'est-à-dire de la dernière partie du règne de Louis XIV. L'habit masculin n^o 12, avec ses rubans en touffes à l'épaule droite et aux poignets, rappelant encore les anciens *galands*, est antérieur à 1690; ces agréments disparurent depuis. En 1684 on appelait la garniture galonnée ou brodée du large revers de la *manche à bottes*, telle qu'elle se rencontre ici, du nom d'*Amadis*, opéra en vogue de Lulli. Malgré la présence de ces frivolités, on sent déjà, dans l'attitude compassée de cet homme de qualité, comme un avant-goût de l'austérité par laquelle devait finir le régime vieilli. La veste est une véritable redingote étroite et droite, à jupe étoffée; elle est attachée bas par deux ou trois boutons, de manière à laisser voir le justaucorps de soie fermé sur la poitrine. Pas de linge de corps qui soit apparent, mais seulement les larges bouts pendants de la cravate en mousseline brodée ou en dentelle, nouée sur la gorge par un ruban de couleur. Des bas unis à coins brodés en or, le soulier de cuir à large boucle, le chapeau, déjà réduit, orné d'un nœud de ruban complètent l'habillement de ce gentilhomme occupé à attacher son gant parfumé. Des boutons nombreux, serrés, qui se trouvent à l'ouverture de la veste, du haut en bas, aux poches et sur les manches, où ils rappellent encore la manche entrebaillée du pourpoint projettent leur éclat discret sur le drap uni. La garniture de ces boutons et des boutonnières était de soie jaune, aurore ou blanche, pour imiter l'or ou l'argent.

6.VI-18



A. 7147

Le n° 10 représente un abbé en soutanelle. « Les abbés, dit l'*Encyclopédie*, tiennent le second rang dans le clergé et sont immédiatement après les évêques. » La possession du moindre bénéfice autorisait le prêtre à se dire abbé et à porter la *soutanelle*, qui était une soutane de campagne n'allant que jusqu'aux genoux. Le pardessus, de mise avec la soutanelle, était le court manteau à petit collet, d'où le nom de *petit-collet* par lequel on désignait souvent ces abbés, directeurs élégants, émules des petits-mâtres, qui trouvaient toutes les portes ouvertes dans les maisons des grands, mangiaient à de bonnes tables, et se promenaient en carrosse, ménageant, dit La Bruyère, pour les autres et pour eux-mêmes tous les intérêts humains. Celui-ci porte la perruque, relativement courte, dite d'abbé, pour laquelle on imagina de faire les fausses tonsures, le chapeau rond, le rabat, les souliers de cuir à la cavalière, et le manchon attaché à la hauteur de la ceinture par un cordon appelé *passer-caille*. Le chapeau, le manteau, les souliers sont noirs; le reste, y compris le manchon, est de couleur appareillée. Notre abbé porte de fines manchettes et tient une prise de tabac aromatisé. Priser était alors à la mode, malgré la désapprobation du souverain, et les élégants maniaient la rape à tabac et la tabatière avec des soins étudiés; il fallait ouvrir la tabatière et la refermer d'une main, saisir la prise d'un air dégagé, la tenir un certain temps entre les doigts avant de la porter au nez, et la renifler d'une belle aspiration. Ces deux hommes, le prêtre comme le gentilhomme, ont le visage entièrement rasé. La barbe, que des magistrats et prélats avaient eux-mêmes portée jusqu'en 1656, avait entièrement disparu depuis 1680 environ. On ne tolérait plus, en certains cas, que la moustache : aux soldats suisses, comme étrangers, aux cavaliers, dans quelques régiments, et aux cochers de grande taille, parce que l'on trouvait que cela leur donnait bon air.

La série des coiffures à *la Fontange* (n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6) montre la variété avec laquelle on composait cet édifice de dentelles, de cheveux, de rubans, à plusieurs étages, soutenu sur une base de fil de fer. Les journaux de modes n'existant pas encore à cette époque, quoique les gravures qui fournissent ces exemples soient de parfaits dessins de modes, il est difficile d'indiquer avec certitude le nom particulier de chacune de ces coiffures : où s'élève la *duchesse*, où est le *solitaire*, et le *chou*, le *mousquetaire*, le *croissant*, le *firmament*, le *dixième ciel*, et celle que l'on appelait la *souris*, et cette autre qui reçut le nom de *l'effrontée*, parce que, rejetée en arrière, elle dégagait l'oreille? En dehors de ces épithètes, plus d'une de ces coiffures portait simplement le nom de celle qui l'avait imaginée.

En somme, l'*altière fontange*, selon l'expression empruntée à Boileau, était un bonnet garni d'une haute passe façonnée en rayons; le fond de ce bonnet s'appelait la *culbute*; les *cornettes* étaient les pattes pendantes. Les cheveux, comme on peut le voir, formaient des entassements de boucles disposées de différentes manières, reliées à la coiffure par des épingles à têtes de diamant, *firmaments*, *guêpes*, *papillons*, dont on enrichissait la dentelle même du bonnet. Le véritable règne de la fontange commença à la fin du XVII^e siècle.

Parmi ces spécimens, le n° 3, costumé en déshabillé d'intérieur, porte la coiffure plate et négligée, le *battant-l'œil*. Quant à la poudre blanche dont est couverte la chevelure de la dame n° 6, l'usage n'en remonte pas au delà de 1703.

Toutes les femmes d'alors se fardaient le visage avec une exagération incroyable. Le fard blanc et rouge, que



FRANCE XVII^E SIECLE

FRANCE XVIITH CENTY

FRANKREICH XVII^{TES} JAHRH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vallet lith

Catherine de Médicis avait apporté d'Italie, avait dès ce temps fait fortune en France, mais l'usage n'en avait pas encore été poussé à outrance comme il le fut à cette époque-là. Le rouge d'Espagne que l'on employait était flamboyant. Ce vermillon terrible ayant l'inconvénient de jaunir tout ce qui l'entourait, on se résolut à être jaune : on ne pouvait se dispenser d'en user sans paraître pâle. Mais les *fardements* ne s'arrêtaient point là; outre qu'ils n'excluaient pas l'usage de l'antimoine pour la peinture des yeux que l'on voulait simuler grands et fendus comme en Orient, on se couvrait encore la face de ces morceaux d'étoffes, gommées en dessous, de soie, de velours de satin ou autre taffetas noir, taillés en rond, en cercle, en étoile, en demi-lune, que l'on appelle des *mouches*. Elles étaient de dimensions inégales. Celle qui fut portée à la tempe et reçut le nom d'*enseigne du mal de dents*, était grande comme *une emplâtre*, dit l'auteur des *Lois de la galanterie française*, publiées en 1644. Parfois les mouches offrent des figures très compliquées, telle que celle que l'on voit sur un portrait d'une duchesse de Newcastle, qui porte au front une voiture atelée de quatre chevaux. (Rimmel, *Livre des parfums*.) On attribue au désir de dissimuler des boutons sur la peau, l'invention de cette singulière parure dont les hommes usèrent aussi, mais avec plus de discrétion que les dames. Quoi qu'il en soit, à la fin du XVII^e siècle et dans la première partie du XVIII^e, les mouches étaient devenues le complément indispensable de la parure du visage d'une femme de condition. On les semait, selon le caprice, en quantité incroyable.

Deux des dames représentées portent des bouquets, l'une à la main, l'autre de côté au haut de corsage, où il était d'usage de le placer; c'étaient souvent des fleurs artificielles. Toutes sont parées du collier de perles blanches à un seul rang, l'*esclavage de perles*, comme on l'appelait encore au XVIII^e siècle. On estimait ces perles assorties à leur grosseur, au point que celles qui ne pouvaient se procurer cette coûteuse parure préféraient les fausses perles aux petits colliers qui n'étaient pas dans le goût du jour. Les véritables étaient un objet d'envie, et la Bruyère parle d'une femme qui, par son collier de perles, s'était fait des ennemies de toutes les dames du voisinage. Parfois au collier de perles pendait un nœud de brillants (voir n^o 6) que l'on appelait le *boute-en-train* ou le *tâtez-y* (Boursault, d'après M. Quicherat). Toutes les dames portaient aussi l'éventail, en hiver comme en été, pour leur servir de contenance. Cet objet, importé de l'Orient pour remplacer les patenôtres des grand'mères avait alors la forme de demi-cercle, qu'il a conservée, se développant et se refermant comme aujourd'hui. Il était d'une peau très mince, *ocaignée*, c'est-à-dire parfumée; ou bien c'était un morceau de papier, de taffetas ou d'autre étoffe légère, monté sur de petits bâtons (les flèches) et enjolivé de morceaux de diverses matières, bois, ivoire, écaille de tortue, baleine, roseau; le nombre des flèches ne dépassait guère la vingtaine.

Les n^{os} 7 et 11, où sont représentées des dames de qualité en costumes de ville, fournissent l'exemple de l'écharpe. Ce vêtement étoffé, toujours en taffetas, servait alors à se couvrir la tête et les épaules lorsqu'on sortait en déshabillé; il se composait de deux parties, le corps et les pendants. On l'attachait en haut, à l'arrière du collet de la robe, et il venait par devant se poser tout le long du parement où il s'arrêtait. Les devants s'assujétissaient avec deux cordons qui se nouaient par derrière au-dessous du corps de l'écharpe. Cet ajustement formant la coquille par en bas, s'adaptait sur la manche; les pendants, s'attachant par devant, descendaient des deux côtés comme une étole, mais beaucoup plus larges; ils étaient garnis de falbalas, de franges de soie ou même de dentelles. On appela ces écharpes des *capés*. Quant aux manchons portés par ces deux dames en toilette d'hiver,

ils étaient alors de plus en plus à la mode. Ce sac fourré se faisait avec toutes les sortes de peaux qui entrent dans le commerce de la pelleterie, comme martres, tigres, ours, loups-serviers, renards, etc. Les marchands merciers en faisaient encore en étoffes et en plumes. Ces manchons servaient de niches à de tout petits chiens qu'il était de bon ton de porter avec soi et qui ont reçu le nom de *chiens-manchons*.

Nous avons parlé des *criardes* tenant lieu du vertugadin et précédant les paniers : nous n'y reviendrons pas non plus que sur le manteau ou *volant* faisant la queue, ni sur les pretintailles et les falbalas. Nous ferons seulement remarquer que les jupes des robes ornées de broderies d'argent, sont beaucoup moins chargées qu'elles ne l'avaient été peu d'années auparavant, époque où le poids en était devenu insupportable. Les manches étaient toujours des demi-manches; les manchettes profondes, les *engageantes*, étaient aussi plus légères et à un simple rang. L'avant-bras était recouvert par le gant. La chemise apparaissait au haut du corsage. Le corset était ouvert ou fermé, selon le caprice.

Documents communiqués par M. Ovigneur, de Lille.

